

Gestion des **DÉCHETS**

VOTRE GUIDE EN VALLÉES DES GAVES



Page 4 | Comment réduire et valoriser ses déchets verts au jardin ?

- p.2** | Foire aux questions
- p.3** | Tri sélectif
- p.6** | Que trouve-t-on dans les ordures ménagères ?
- p.7** | Collectes & jours fériés

Foire aux questions

Combien produisons-nous de déchets chaque année ?

La production de déchets sur le territoire des Vallées des Gaves est bien plus importante comparée aux données nationales, régionales et départementales :

DONNÉES* 2021	FRANCE	OCCITANIE	HAUTES-PYRÉNÉES	CCPVG
DMA** (sans gravats)	548 kg/an/hab	568 kg/an/hab	559 kg/an/hab	821 kg/an/hab
DMA** (avec gravats)	611 kg/an/hab	643 kg/an/hab	620 kg/an/hab	955 kg/an/hab

* Dernières données officielles évaluées tous les 2 ans par l'ADEME

** DMA : Déchets Ménagers (collectes et déchèteries) et Assimilés (déchets d'activités économiques)

Qu'est-ce que la TEOM ?

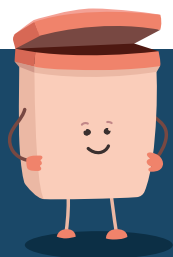
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt local payé par les propriétaires qui sert à financer le service public de collecte et traitement des déchets ménagers. C'est une taxe annexe de la taxe foncière.

Quelles sont les responsabilités des professionnels vis-à-vis de leurs déchets ?

Les professionnels sont responsables de leurs déchets jusqu'à leur élimination, (art. L541-2 du code de l'environnement). S'ils utilisent le service public, les professionnels, comme les particuliers, se doivent de respecter le règlement de collecte de la CCPVG, notamment en ce qui concerne les consignes de tri (ordures ménagères et tri sélectif).

Qu'est-ce que la redevance spéciale ?

La redevance spéciale est due uniquement par les professionnels et permet le financement de la collecte et du traitement des déchets assimilés. Sans cela, le coût des déchets produits par les professionnels serait à la charge des ménages. Seuls ceux produisant des volumes de déchets supérieurs à ceux des ménages sont soumis à cette redevance spéciale.



Posez vos questions à

dechets@ccpvg.fr

Nous sélectionnerons les plus récurrentes pour y répondre dans la prochaine édition.



Tri sélectif des emballages & des journaux

Qu'est-ce qu'on jette dans le bac jaune ?

Emballages
en métal



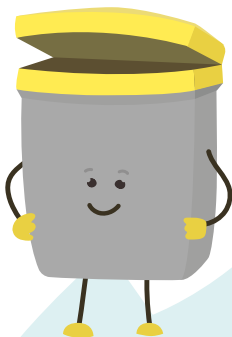
Papiers de bureau et
d'écriture, journaux,
revues, magazines



Emballages
en plastique



Cartonnettes
& briques
alimentaires



- ✓ Non coupé ou déchiré
- ✓ Non plié
- ✓ Non froissé
- ✓ Vide
- ✓ Non lavé
- ✓ Non emboîté (les matières doivent être séparées)



Vous disposez d'un bac jaune ?

Munissez-vous du sac de pré-collecte réutilisable auprès de votre mairie ou à la CCPVG pour jeter votre tri sélectif en vrac sans sac poubelle.

Une question sur le tri ? ccpvg.fr



Comment réduire et valoriser ses déchets verts au jardin

Tailles, tonte, feuilles et autres végétaux sont une réelle ressource pour vos jardins et ne devraient pas être considérés comme des déchets !

Pourquoi réduire ses déchets verts ?

- Pour réduire l'impact environnemental (moins de transports)
- Pour réduire les coûts de fonctionnement des déchèteries
- Pour bénéficier de ressources gratuites utiles au jardin avec :
 - Le **compost**, terreau et engrais naturel pour les plantations,
 - Le **paillage**, évite l'évaporation (économies d'eau), limite la pousse des «mauvaises» herbes et protège la vie des sols (permet aussi d'économiser le temps passé à l'entretien du jardin).

LA TONTE D'HERBE



- **Tondre moins souvent** pour permettre de réduire la pousse rapide et garder l'humidité du sol,
- **Laisser quelques zones naturelles** sans tonte (gestion différenciée) pour favoriser la biodiversité,
- **Pratiquer le « mulching »**, tonte courte et régulière laissée directement sur le sol (apport d'azote)
- **Pailler avec la tonte fraîche ou sèche**
- **Composter**

LA TAILLE DES BRANCHAGES



- **Tailler les arbres, arbustes et les haies de façon raisonnée** à l'automne/hiver,
- **Broyer les branches** pour bénéficier de broyat pour le paillage et le compostage,
- **Garder des petites branches** pour allumer la cheminée ou le barbecue,
- **Pailler avec les feuilles sèches.**

LA PLANTATION DES VÉGÉTAUX



- **Anticiper la production de déchets verts** au jardin en choisissant des végétaux à croissance lente,
- **Adapter l'aménagement paysager** pour limiter l'entretien.



Les outils proposés

par le service de gestion des déchets de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves **pour vous accompagner dans la réduction des déchets.**

COMPOSTEURS & LOMBRICOMPOSTEURS

Composteurs en bois ou en plastique recyclé pour ceux qui ont un jardin ; permet de décomposer les résidus alimentaires et végétaux pour les transformer en amendement pour la terre.

Lombricomposteurs pour les personnes en appartement ne disposant pas d'aire de compostage collectif dans sa commune ; permet de valoriser vos biodéchets en intérieur, compost et jus serviront d'engrais pour vos plantes vertes.

➤ **Conditions : 1 par foyer**

➤ **Tarif : 10 € le composteur ou lombricomposteur**, avec un mode d'emploi fourni pour chacun ainsi qu'un bio-seau pour le composteur et les vers pour le lombricomposteur.

BROYEURS DE VÉGÉTAUX

En partenariat avec le SMTD65, le service de gestion des déchets met à disposition des usagers des broyeurs à végétaux pouvant broyer des branches jusqu'à 3 cm de diamètre.

➤ **Conditions : Prêt gratuit** sur une durée 3 jours maximum.

➤ **Utilisation** : Casque et gants fournis (précautions de sécurité à respecter), mode d'emploi sur le fonctionnement lors du retrait.

RÉSERVATION EN LIGNE SUR **CCPVG.FR** OU PAR TÉLÉPHONE AU **07 85 83 64 47**

LIEU DE RETRAIT :

Service de gestion des déchets de la CCPVG
6 rue des Prats (Zone Industrielle)
65260 Pierrefitte-Nestalas



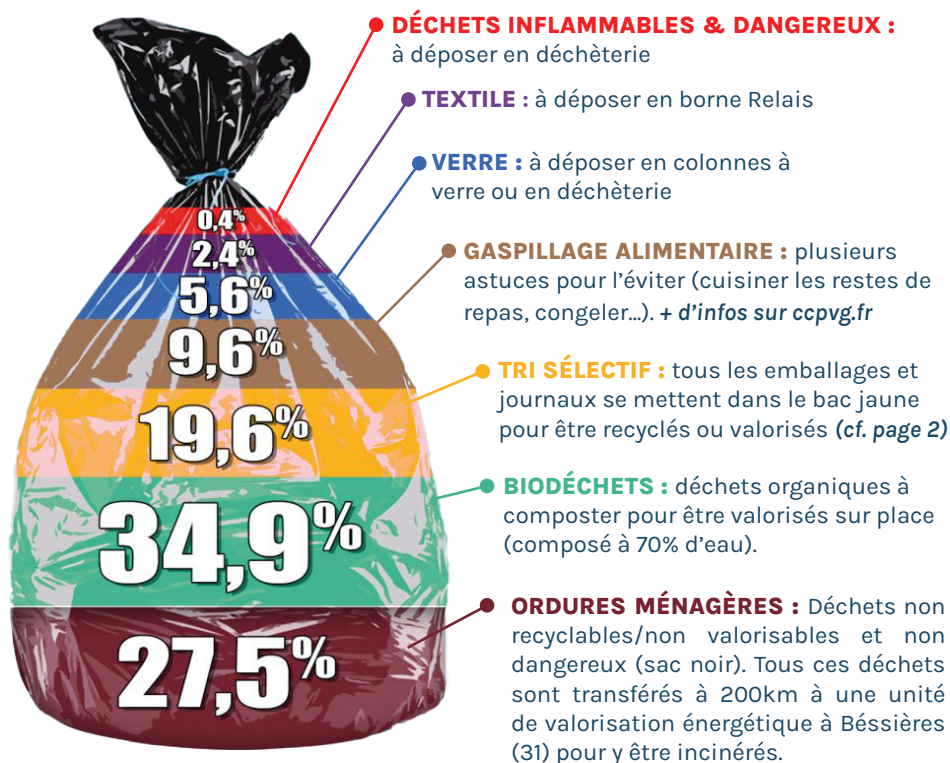
RAPPEL

Le brûlage des déchets verts est interdit par la loi.

Il comporte des risques pour la santé et pour l'environnement et est passible d'une amende.



Que trouve-t-on encore dans nos ordures ménagères ?



Données extraites du rapport de caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisé pour le SMTD65 en 2020.

Les vraies ordures ménagères ne représentent donc que 27,5% de la poubelle, au lieu des 100% attendus !

En 2024, sur notre territoire, ce sont 3 457 tonnes de déchets qui auraient pu être valorisées ou recyclées et ainsi près de 1 639 000 € de dépenses qui auraient pu être évitées (90 €/foyer soumis à TEOM).

Il est donc indispensable de trier correctement tous nos déchets à la source !

INFO

Les ordures ménagères doivent être jetées dans des sacs opaques fermés et déposées dans les containers au couvercle vert.



Collectes & jours fériés



Pensez à
sortir vos bacs
la veille au soir !

COMMUNES EN PORTE À PORTE	Ordures ménagères	Tri sélectif	JOURS FÉRIÉS Semaines du 1 ^{er} , 8 & 29 mai 2025
ADAST	Mercredi	Vendredi	
AGOS-VIDALOS	Mardi	Mardi	
ARCIZANS-AVANT	Mercredi	Vendredi	
ARGELÈS-GAZOST	Mardi - Jeudi - Vendredi (par zones)	Mercredi	
ARRAS-EN-LAVEDAN	Mardi	Lundi	
ARRENS-MARSOUS	Mardi	Vendredi	
AUCUN	Mercredi	Lundi	
AYROS-ARBOUX	Jeudi	Jeudi	OM : Vendredi TRI : Mercredi
AYZAC-OST	Mardi	Mardi	
BOÛ-SILHEN	Jeudi	Jeudi	OM : Vendredi TRI : Mercredi
BUN	Mercredi	Lundi	
GEZ	Jeudi	Vendredi	OM : Lundi
LAU-BALAGNAS	Mercredi - Mardi (quart. Piscine)	Vendredi - Mercredi (quart. Piscine)	
OUZOUS	Mardi	Lundi	
PIERREFITTE-NESTALAS	Lundi	Mardi	
SAINT-SAVIN	Mercredi	Vendredi	
SALLES	Mardi	Lundi	
SÈRE-EN-LAVEDAN	Mardi	Lundi	
SOULOM	Lundi	Mardi	
UZ	Mercredi	Vendredi	
VILLELONGUE	Lundi	Jeudi	TRI : Mercredi

Pour les jours fériés, les collectes des déchets en porte à porte peuvent changer dans certaines communes. Pour celles en apport volontaire (dépôt dans les bacs collectifs), les changements ont peu d'incidence pour les usagers.

Vous souhaitez commander un container

pour vos ordures ménagères ou votre tri sélectif,
rendez-vous sur ccpv.fr > Mes démarches

Retrouvez vos
jours de collectes
> ccpv.fr

Informations pratiques

CONTACT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES

1 rue St Orens 65400 Argelès-Gazost
Tél. 05 62 97 55 18

SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS ACCUEIL DU PUBLIC

6 rue des Prats 65260 Pierrefitte-Nestalas
*Du lundi au vendredi de 9h à 12h,
l'après-midi sur rendez-vous.*
dechets@ccpvg.fr

Une question

sur la gestion de vos déchets ?

Rendez-vous sur **ccpvg.fr**

NOS PARTENAIRES

